

Paris, le 15 décembre 2020

La FFMKR dit STOP et quitte la table des négociations conventionnelles !

Attachée aux relations conventionnelles paritaires, la FFMKR a décidé de quitter les négociations conventionnelles en cours avec l'Assurance Maladie. **IL N'Y A RIEN A NÉGOCIER !** Malgré nos demandes incessantes d'élargissement des discussions, les échanges sont inexistants.

Si nous sommes en accord avec l'ajout du télésoin dans la convention afin de bien le cadrer, le numérique en santé étant un sujet majeur des prochaines années, la FFMKR ne signera pas un avenant qui n'apporte pas un centime aux kinésithérapeutes.

La crise covid-19 a montré l'engagement remarquable de l'ensemble des professionnels de santé pour lutter contre cette pandémie. Les kinésithérapeutes ont payé un lourd tribut en fermant leur cabinet lors du premier confinement et l'équilibre économique de leur cabinet en est aujourd'hui fragilisé.

Si le gouvernement a pris la mesure de la crise de l'hôpital en y apportant des sommes importantes, l'analyse de la LFSS ne laisse pas de doute sur la place de la médecine de ville : 28 milliards sur 5 ans pour l'hôpital, 300 millions annoncés pour les « professionnels de santé libéraux », mais en réalité uniquement pour les médecins, qui ont malgré tout quitté les négociations.

A l'heure où le plan ma santé 2022 prône l'exercice pluriprofessionnel et la coopération entre les différents acteurs de santé, il nous paraît inconcevable que le système de santé ne puisse reposer que sur les seuls médecins ; chaque professionnel de santé ayant sa place pour une prise en charge efficace des patients.

Aux vues des dépenses supplémentaires liées aux conditions sanitaires, les tarifs des actes de kinésithérapie ne permettent plus aux professionnels de vivre dignement de leur activité s'ils souhaitent assurer des soins de qualité, tant à domicile qu'au cabinet. Cette réalité de terrain n'est absolument pas entendue aujourd'hui.

Dans ces conditions, la FFMKR a décidé de ne plus participer aux négociations actuelles pour un avenant conventionnel sans aucune revalorisation et sans aucune considération pour le rôle du kinésithérapeute libéral dans le système de santé.

La FFMKR demande le retour d'un véritable partenariat avec la CNAM, instituant des relations conventionnelles paritaires constructives, dans l'intérêt du patient, au service de soins de qualité, justement rémunérés.

En outre, la FFMKR dénonce, comme elle l'a déjà fait lors de la signature de l'Avenant 5 par l'UNSMKL, la procédure de déconventionnement d'urgence, annulée par le Conseil d'Etat à la suite du recours de la FFMKR, qui octroie un pouvoir réglementaire surdimensionné et préoccupant aux directeurs des CPAM.

La FFMKR lance un appel à Olivier VERAN, ministre des solidarités et de la santé, afin d'élargir le cadre de ces négociations et tiendra un point de presse exceptionnel demain mercredi 16 décembre 2020 à 9h par visioconférence.

Contact presse :

Sébastien GUERARD, Président

Tél. 06 03 85 96 28

president@ffmkr.org

Richard DANA, Délégué général

06 29 69 28 13

r.dana@ffmkr.org